
ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC
UNE RESSOURCE POUR LA VUE

Rapport annuel 2007-2008



LETTRES DE PRÉSENTATION	5
MISSION	6
VISION	6
SIGNIFICATION DU LOGO	6
COORDONNÉES	6
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	7
PERSONNEL DE L'ORDRE	11
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU	12
RAPPORT DES COMITÉS	
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	16
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES OPTICIENS	18
RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	19
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE	23
RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES	25
RAPPORT DU SYNDIC	26
RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE	28
RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE	31
RAPPORT DU GREFFE PÉNAL	33
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION	34
RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE	35
RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	35
ANNEXE 1 — TABLEAU DES MEMBRES	36
ANNEXE 2 — STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	37
ANNEXE 3 — AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES	38
ÉTATS FINANCIERS	39

Montréal, le 30 septembre 2008

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée Nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Jacques P. Dupuis

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, le 30 septembre 2008

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Linda Samson, O.O.D.

Présidente

Montréal, le 30 septembre 2008

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Linda Samson, O.O.D.

Présidente

Assurer et promouvoir l'**excellence** de la pratique par la formation et l'encadrement des **professionnels** qui offrent la **solution optimale** en matière de produits oculo-visuels. En réalisant cette mission, l'Ordre remplit son mandat de protection du public.

VISION

Faire en sorte que les opticiens d'ordonnances deviennent les **principaux intervenants** professionnels en matière de conseil et de vente des produits oculo-visuels.

Être le principal **pôle d'attraction** de la profession en favorisant l'adhésion de nouveaux professionnels répondant aux besoins **grandissants** des consommateurs.

SIGNIFICATION DU LOGO

Le logo faisant partie de la signature « L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec » est formé d'un trait continu et uniforme dans son épaisseur, qui représente une tête humaine portant des lunettes.

COORDONNÉES

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601
Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone: (514) 288-7542 / 1 800 563-6345

Télécopieur: (514) 288-5982

Courriel: ordre@opticien.qc.ca

Site web: www.oodq.qc.ca

À titre de présidente, c'est avec grande fierté que je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Ce rapport résume les actions et les décisions d'importance qui ont été prises en vue d'assurer la protection du public et le développement de la profession.

MODERNISATION DU CHAMP D'EXERCICE : VISION D'AVENIR

Notre profession a la sagesse de se projeter dans l'avenir et le souci de vouloir évoluer aux rythmes des tendances exprimées.

Comme je l'ai déjà évoqué, la modernisation de notre champ d'activités est devenue inévitable en raison notamment des problèmes d'accessibilité des services rendus à la population.

Cette année d'exercice s'est traduit par un résultat concret et attendu, soit l'annonce publique de la création d'un chantier dans le domaine oculo-visuel.

L'Ordre des opticiens d'ordonnances est heureux de l'avènement de cette importante initiative de l'Office des professions, laquelle constitue l'aboutissement de plusieurs mois de démarches intensives, tant au niveau politique que juridique.

Ce chantier permettra d'aborder les enjeux inhérents à la profession d'opticien d'ordonnances, tels que l'accessibilité aux services oculo-visuels, le partage des activités professionnelles (dont notamment l'observation des tissus de l'œil et de ses annexes par l'opticien dans le cadre de l'ajustement de lentilles cornéennes) et finalement l'exercice illégal de la profession.

L'Ordre attendait impatiemment ce chantier puisqu'il s'avère crucial pour assurer au public l'accessibilité des services oculo-visuels ainsi que la pérennité de la profession d'opticien d'ordonnances.

L'Ordre tient à souligner que l'Association des médecins ophtalmologistes appuie l'Ordre des opticiens d'ordonnances dans sa démarche et que l'Association est disposée à travailler en étroite collaboration avec les intervenants du domaine pour que ce chantier soit couronné de succès.

PROJET D'ENTENTE FRANCE – QUÉBEC

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale québécoise pour un nouvel espace économique et visant plus particulièrement la mobilité de la main-d'œuvre professionnelle, le gouvernement du Québec a convenu avec le gouvernement de la République française de conclure une entente relative à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession dont notamment la profession d'opticien.

L'entente à conclure bénéficiera à toute personne possédant une autorisation légale d'exercer émise par une autorité compétente de la France ou du Québec.

Dans ce contexte, l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec a été invité par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à conclure un arrangement de reconnaissance mutuelle avec notre interlocuteur français. Cet arrangement pourrait être signé lors de la visite du président français, M. Nicolas Sarkozy, au Québec, en octobre 2008.

Ainsi, le contexte démographique d'une population vieillissante nous place dans l'obligation de nous tourner davantage vers l'immigration afin de répondre au problème d'accessibilité de la profession aux services oculo-visuels.

La mobilité professionnelle et l'accès des personnes immigrantes à notre profession comptent parmi les défis importants que notre ordre professionnel a à relever au cours des prochaines années.

GUIDE DE PRATIQUE EN LENTILLES CORNÉENNES

Le 16 juillet dernier, la Cour d'appel a accueilli la requête de l'Ordre des opticiens d'ordonnances visant à obtenir un sursis de l'exécution du jugement de cette même Cour rendu le 16 juin dernier, lequel déclarait nuls et de nul effet certaines dispositions de notre Guide de pratique en lentilles cornéennes.

Ce sursis d'exécution s'applique le temps que l'Ordre des opticiens d'ordonnances puisse saisir la Cour suprême du Canada de cet important litige entourant l'application du Guide.

À ce sujet, je vous rappelle les propos énoncés par l'Honorable juge de la Cour d'appel, M^{me} Pierrette Rayle, où elle mentionne au paragraphe (6) du jugement, « Au-delà de l'importance des enjeux pour les parties en cause et, sans spéculer sur les chances de succès de la demande d'autorisation de se pourvoir, je suis d'avis que les moyens de l'appelant sont sérieux. Ils relèvent du droit professionnel et soulèvent la question de l'interprétation d'une disposition législative qui a une incidence non négligeable sur la protection du public et l'équilibre concurrentiel entre deux groupes de professionnels. »

En effet, la question à laquelle devra répondre la Cour suprême du Canada est sérieuse puisqu'elle vise manifestement à circonscrire les champs d'exercice de deux ordres professionnels, dont la connexité mène à une confrontation entre la protection du public et l'équilibre concurrentiel entre nos professions.

Au surplus, la nature préventive des actes visés par les dispositions du Guide de pratique en lentilles cornéennes concourt à la protection du public, ces actes ont toujours été effectués afin d'assurer le respect par les opticiens d'ordonnances, de leurs devoirs et obligations à titre de professionnel.

C'est pourquoi l'Ordre s'adresse à la Cour suprême du Canada afin qu'elle renverse ce jugement qui a pour effet de restreindre de façon significative les actes que les opticiens posent dans le cadre d'un ajustement de lentilles cornéennes. Il s'agit ici d'une restriction lourde et immédiate

de l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en plus d'exposer les membres à des poursuites en responsabilité professionnelle.

En parallèle à ces démarches juridiques, l'Ordre multiplie ses interventions auprès des instances gouvernementales concernées. Ces démarches ont pour but d'éviter de restreindre indûment l'autonomie professionnelle des opticiens d'ordonnances. De plus, elles permettront une accessibilité accrue des services dans le domaine oculo-visuel à la population du Québec, et ce, dans une optique de protection du public.

PRATIQUE ILLÉGALE

Il s'agit d'un fléau auquel l'Ordre intensifie ses actions. Des mesures concrètes ont été prises pour enrayer la pratique illégale qui est répandue notamment dans les bureaux d'optométristes.

Ainsi, des enquêtes ont eu lieu, des plaintes pénales ont été déposées et d'autres sont sur le point de l'être.

Cette situation chronique déplorable de la pratique illégale particulièrement dans le secteur de la lunetterie a eu écho auprès des autorités gouvernementales. Le fait que les médias d'information aient porté sur la place publique le dossier de la pratique illégale a donc interpellé sérieusement les dirigeants gouvernementaux et l'Ordre compte sur cette nouvelle offensive pour que les actes réservés soient exercés exclusivement par des professionnels autorisés.

INCORPORATION

Étant un projet attendu depuis très longtemps par les membres, l'Ordre croit fermement que l'exercice en société puisse devenir réalité au cours de l'année 2008-2009.

Rappelons que le projet de règlement doit, avant d'entrer en vigueur, être examiné par l'Office des professions, être approuvé par le gouvernement et être publié à la Gazette officielle du Québec.

À ce jour, le processus est bien engagé mais un certain délai n'a pu être évité en raison de la révision du Code de déontologie rendue nécessaire par l'autorisation de ce nouveau mode d'exercice.

Par ailleurs, l'échéance fixée devrait être respectée puisque le projet de règlement sera bientôt à l'étape de l'approbation par le gouvernement. En principe, il ne s'agit que d'une simple formalité puisque les dispositions du projet rencontrent les exigences formulées en matière d'incorporation.

REMERCIEMENTS

En terminant, je remercie toutes les personnes qui de près ou de loin travaillent de concert avec l'Ordre afin de mettre en commun une vision d'avenir de la profession. Je tiens également à vous remercier, chers membres, pour votre confiance témoignée et vos encouragements exprimés tout au cours de cette année d'exercice. J'adresse mes remerciements aux membres des comités et au personnel permanent de l'Ordre pour la qualité de leur engagement et pour leur précieux dévouement. Enfin, j'exprime ma plus sincère reconnaissance à tous les collègues du Bureau de direction qui ont collaboré tout au long de l'année à de multiples réalisations en apportant l'excellence de leur travail et la qualité de leur expertise. Grâce à l'exercice de leur pouvoir décisionnel, nous avons relevé des défis et posé des actions à la mesure de nos ambitions.



Linda Samson, O.O.D.

Présidente

EMPLOYÉS RÉGULIERS

DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Linda Samson, O.O.D.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

- Gilles Nolet, CGA, MBA

SYNDIC

- Claude Lalonde, O.O.D.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

- Suzie Boulerice

SECRÉTAIRE DE DIRECTION PAR INTÉRIM

- Louise La Rue

SECRÉTAIRE DU SYNDIC

- Chantal St-François

SECRÉTAIRE-COMPTABLE, SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

- Sophie Bousquet

RESSOURCES OCCASIONNELLES

SYNDIC CORRESPONDANT

- Dominique Naneix, O.O.D. (*Jusqu'au 13 avril 2007*)
- Josée Samson, O.O.D. (*Depuis le 13 juin 2007*)

CONSEILLERS JURIDIQUES

- M^e Érik Morissette
- M^e Jean Lanctot

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Bureau de direction a tenu six réunions régulières, deux réunions extraordinaires et une assemblée générale annuelle. Voici en résumé les principales décisions prises par le Bureau.

COMPOSITION DU BUREAU DE DIRECTION

LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

Madame Linda Samson a été élue au suffrage universel le 5 juin 2007 pour un mandat de trois ans.

LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU

ADMINISTRATEURS ÉLUS

RÉGION OUEST

- Fernand Ghobril, O.O.D. (*Depuis le 5 juin 2007*)
- Joseph Martz, O.O.D. (*Depuis le 7 juin 2005*)
- Mario Valois, O.O.D. (*Depuis le 6 juin 2006*)

RÉGION CENTRE

- Nathalie Tremblay, O.O.D. (*Du 21 juin 2006 au 21 novembre 2007*)

RÉGION EST

- Stéphane Côté, O.O.D. (*Du 5 juin 2007 au 27 février 2008*)
- Stéphane Bégin, O.O.D. (*Depuis le 29 août 2007*)
- Darquise Tardif, O.O.D. (*Du 7 juin 2005 au 7 août 2007*)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

- Jeanne Bouchard (*Depuis le 7 juin 2005*)
- Jacques Caron (*Depuis le 5 juin 2007*)

COMITÉ DE GESTION

Le Bureau a élu M. Stéphane Côté à titre de vice-président pour un mandat d'un an et M. Mario Valois a été élu trésorier pour un mandat d'un an. Madame Linda Samson assure la présidence du Comité de gestion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2007 s'est tenue le mardi 4 septembre, à 19 h 00 à l'Hôtel des Seigneurs à St-Hyacinthe.

TABLEAU DES MEMBRES ET INSCRIPTIONS

AU COURS DE L'ANNÉE :

- 71 nouveaux permis d'exercice ont été délivrés ;
- 3 personnes ont été radiées pour non-paiement de la cotisation ;
- 33 personnes se sont retirées volontairement du Tableau ;
- 13 personnes se sont réinscrites.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

La cotisation annuelle pour l'année 2007-2008 a été maintenue à 695 \$ plus taxes et la date de paiement de cette cotisation a été fixée au 1^{er} avril 2007.

De plus, le Bureau a décidé de remettre une partie de l'excédent de l'année 2006-2007, à titre de réduction du montant de la cotisation annuelle 2007-2008, à tous les membres de l'Ordre dont le nom apparaissait à la liste des membres inscrits au Tableau des membres en date du 31 mars 2007 et qui se sont inscrits au Tableau des membres pour l'année 2007-2008 entre le 1^{er} avril 2007 et le 15 juin 2007. Ce remboursement a été fixé à 50 \$ plus taxes.

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Bureau a élu M. Stéphane Bégin pour représenter la région Est et terminer le mandat de M^{me} Darquise Tardif qui a remis sa démission au cours de l'exercice.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Au cours de l'année, le Bureau a entériné toutes les recommandations du Comité de la formation professionnelle. Le rapport de ce comité, en page 16 du présent rapport annuel, dresse le bilan de toutes les recommandations ainsi entérinées par le Bureau.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2007-2008

Le Bureau a approuvé le programme de surveillance générale de l'exercice 2007-2008 tel que déterminé par le Comité d'inspection professionnelle. L'explication détaillée de ce programme est présentée dans le rapport de ce comité, en page 19 du présent rapport annuel.

ADMINISTRATION DE L'ORDRE**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

Le Bureau a adopté les états financiers pour l'exercice 2007-2008.

Le Bureau a procédé à l'adoption du budget 2008-2009.

Le Bureau a approuvé l'acquisition et l'implantation d'un nouveau système de gestion informatisée ainsi qu'un nouveau système de traitement de l'information financière.

Enfin, le Bureau a désigné les personnes pouvant signer les documents officiels ainsi que les transactions bancaires, chèques, effets de commerce, lettres de change au nom de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES**PLAN D'ACTIIONS CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION**

Le Bureau a autorisé la mise en oeuvre d'actions stratégiques visant à assurer à la population québécoise des services de grande qualité et à améliorer l'accessibilité.

EXERCICE DE LA PROFESSION D'OPTICIEN D'ORDONNANCES EN SOCIÉTÉ

Le Bureau a déposé à l'Office des professions du Québec un projet de règlement sur l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société ainsi que les modifications au Code de déontologie s'y afférant.

FORMATION CONTINUE

Le Bureau a adopté le programme de la formation continue recommandé par le Comité de la formation continue.

INTÉRESSEMENT À LA PROFESSION

Le Bureau a appuyé les recommandations du Comité des relations publiques à l'égard de la participation de l'Ordre à des activités promotionnelles visant à faire connaître la profession d'opticien dans le milieu scolaire.

PRATIQUE ILLÉGALE

Le Bureau a autorisé le Bureau du syndic à exécuter un mandat de perquisition, conformément au *Code de procédure pénale*, afin d'établir la preuve à l'égard d'actes reliés à l'exercice illégal de la profession d'opticien d'ordonnances. De plus, le Bureau a initié 23 poursuites relatives à la pratique illégale de la profession d'opticien d'ordonnances.

NOMINATIONS

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

- Katrine Funk, O.O.D., membre

BUREAU DU SYNDIC

- Josée Samson, O.O.D., syndic correspondant

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

- Stéphane Bégin, O.O.D., président

Gilles Nolet

Secrétaire de l'Ordre

Président Dominique Naneix, O.O.D.

Membres Marie Bernard, O.O.D.
Manon Fontaine, O.O.D.

Secrétaire Gilles Nolet

NATURE DU MANDAT

Procéder à l'évaluation des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation selon la réglementation en vigueur.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Ordre a reçu 17 demandes d'équivalences de diplôme de candidats détenant des diplômes délivrés par des établissements d'enseignements situés hors du Québec.

Le Comité de la formation professionnelle a tenu cinq réunions cette année au cours desquelles il a étudié 18 demandes d'équivalences de diplôme, soit 17 demandes reçues au cours de l'année et une demande reçue à la fin de l'exercice précédent. Parmi les demandes d'équivalences étudiées, 17 candidats ont été acceptés sous diverses conditions et une demande n'a pu être traitée avant la fin de l'exercice.

La totalité des candidats doivent réussir un cours d'intégration (lois et règlements) préparatoire à l'examen donnant ouverture au permis. Certains doivent également démontrer leurs connaissances en lentilles cornéennes et/ou en lunetterie en se présentant à des examens théoriques et/ou pratiques dans ces domaines afin de se conformer aux normes de formation exigées aux étudiants émanant des deux collèges.

Le Comité a formulé des recommandations au Bureau à l'égard des 17 demandes étudiées qui les a entérinées dans tous les cas.

Le Comité a offert un soutien personnalisé aux candidats, permettant ainsi de maintenir les délais d'obtention des permis de pratique à un niveau très bas. À titre d'exemple, cette année, la moitié des candidats ayant complété une demande de permis l'ont obtenu la même année. Ainsi, le délai entre la date de réception de la demande et l'obtention du permis se situe dans une fourchette de trois à neuf mois. Ce délai est principalement attribuable à la disponibilité des candidats. Cela signifie que le Comité ainsi que le Bureau de direction ont agi avec diligence. Par la suite, ces personnes ont dû, le cas échéant, compléter leur formation manquante et réussir l'examen

de l'Ordre pour obtenir leur permis. Au total, l'Ordre a émis au cours de l'année 12 permis à des personnes diplômées hors Québec.

Il est important de souligner que le Comité de la formation professionnelle exige que chaque candidat obtienne une Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec faite par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), expert en la matière. Ce dernier statue sur le niveau des études comparativement au système scolaire québécois (par exemple, niveau collégial ou universitaire) et atteste de l'authenticité et de la validité du diplôme. Le Comité de la formation professionnelle évalue ensuite l'équivalence en lien avec la formation spécifique d'opticien. Cette procédure permet d'éviter les fraudes et de s'assurer de la compétence des candidats.

Je tiens à remercier les membres du Comité ainsi que le directeur des services professionnels pour leur participation assidue aux travaux du Comité et à souligner la compétence et le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans cette tâche souvent complexe.

Dominique Naneix, O.O.D.

Président du Comité

Président	Mario Bourgault, O.O.D., membre représentant l'OODQ
Membres	Joseph Martz, O.O.D, membre représentant l'OODQ Ghislaine Plamondon, membre représentant le ministère de l'Éducation du Québec Pierre Brazé, membre représentant la Fédération des cégeps Danielle Malboeuf, membre représentant la Fédération des cégeps
Secrétaire	Gilles Nolet

NATURE DU MANDAT

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des opticiens d'ordonnances.

TRAVAUX DU COMITÉ

Durant l'année 2007-2008, le Comité n'a pas tenu de réunion.

Mario Bourgault, O.O.D.

Président du Comité

Président	Mario Raquépas, O.O.D.
Membres	Stéphanie Gaucher, O.O.D. Marie-Andrée Gauthier, O.O.D. Stéphanie Girard, O.O.D. Andrée Lamoureux, O.O.D. Amir Nowroozi, O.O.D.
Inspecteurs et enquêteurs	Manon Charruau, O.O.D., inspecteur et enquêteur Céline Descôteaux, O.O.D., inspecteur Stéphanie Gaucher, O.O.D., inspecteur Marie-Andrée Gauthier, O.O.D., inspecteur Isabelle Genest, O.O.D., inspecteur Stéphanie Girard, O.O.D., inspecteur Claudia Larouche, O.O.D., inspecteur Guylaine Leclerc, O.O.D., inspecteur et enquêteur
Formateurs	Marie Bernard, O.O.D. France Breton, O.O.D. Manon Charruau, O.O.D. Céline Descôteaux, O.O.D. Stéphanie Girard, O.O.D.
Secrétaire	Gilles Nolet

NATURE DU MANDAT

L'objectif premier du Comité est d'assurer la protection du public par l'inspection, le soutien et la formation de ses membres.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Pendant l'année, le Comité a tenu quatre réunions au cours desquelles il a déterminé le programme de surveillance générale 2007-2008 et procédé à l'analyse des questionnaires d'auto-évaluation et des rapports d'inspections.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2007-2008

En application avec le Guide de procédure du Comité d'inspection professionnelle, le Comité a déterminé le Programme de surveillance générale de l'exercice 2007-2008. Le programme déterminé par le Comité fixe le nombre de questionnaires d'auto-évaluation à transmettre durant l'année, compte tenu notamment du fait que chaque opticien doit être inspecté au moins une fois tous les cinq ans. Ce programme a été approuvé par le Bureau de direction de l'Ordre.

OPTICIENS PROPRIÉTAIRES DE BUREAU

Au cours de l'année, les questionnaires d'auto-évaluation « Tenue de dossiers » et « Tenue de bureau » doivent être transmis à 60 opticiens propriétaires de bureau, lesquels questionnaires entraîneront tous, par la suite, une visite d'inspection. Parmi ces 60 opticiens, sont inclus tous les opticiens qui ouvrent un nouveau bureau.

OPTICIENS EMPLOYÉS

Au cours de l'année, le questionnaire d'auto-évaluation « Tenue de dossiers » doit être envoyé à 150 opticiens employés, selon la répartition suivante :

- 10 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'un employeur inspecté ; ces 10 opticiens recevront systématiquement, par la suite, une visite d'inspection ;
- 90 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'opticiens ;
- 40 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'optométristes ;
- 10 questionnaires d'auto-évaluation à des membres employés choisis au hasard pour recevoir systématiquement, par la suite, une visite d'inspection.

Au total, 210 membres doivent donc être inspectés en vertu de ce programme d'inspection.

TRAVAUX DU COMITÉ

En application du programme mentionné plus haut, 240 membres ont reçu les questionnaires d'auto-évaluation. Toutefois, de ce nombre, 16 dossiers ont été annulés, soit en raison du fait que les membres étaient en congé prolongé (maladie ou maternité) ou se retiraient du Tableau de l'Ordre. Ainsi, 224 membres ont été visés par l'inspection professionnelle cette année.

De plus, un total de 70 dossiers de l'année antérieure étaient en cours au 1^{er} avril 2007 et ont dû être traités au cours de l'exercice 2007-2008.

FERMETURE DES DOSSIERS

OPTICIENS PROPRIÉTAIRES

En ce qui concerne les opticiens propriétaires, pour lesquels une visite d'inspection est requise, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture régulière	78
Fermeture avec recommandations	11
Fermeture avec recommandations et suivi dans un an	3
TOTAL	92

OPTICIENS EMPLOYÉS

En ce qui concerne les opticiens employés évalués uniquement avec un questionnaire d'auto-évaluation, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture avec félicitations	44
Fermeture régulière	99
Fermeture avec recommandations	4
TOTAL	147

En ce qui concerne les opticiens employés ayant reçu une visite d'inspection, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture avec félicitations	6
Fermeture régulière	28
Fermeture avec recommandations	3
TOTAL	37

BILAN

Au cours de l'année, aucune enquête particulière n'a été effectuée. De plus, le syndic n'a transmis aucun dossier au Comité. Enfin, aucune recommandation n'a été transmise au Bureau de direction afin d'imposer à un membre de compléter un stage ou un cours de perfectionnement.

En résumé, au cours de l'année, 224 membres ont été visés par l'inspection, en plus des 70 membres dont les dossiers avaient été ouverts au cours de l'année antérieure. Un grand total de 294 dossiers devaient donc être traités durant l'année.

Pendant l'exercice 2007-2008, 276 dossiers ont été fermés par le Comité d'inspection professionnelle. Ainsi, au 31 mars 2008, 18 dossiers étaient toujours en cours.

Gilles Nolet

Secrétaire du Comité

- Président** Mario Valois, O.O.D.
- Membres** Mélanie Desgroseillers, O.O.D.
 Katrine Funk, O.O.D. (*Depuis le 27 février 2008*)
 Linda Genest, O.O.D.
 Fernand Ghobril, O.O.D.
 Véronique Habel, O.O.D.
 Julie Jalbert, O.O.D. (*Jusqu'au 23 avril 2007*)
 Mylène Robitaille, O.O.D.
- Secrétaire** Gilles Nolet

NATURE DU MANDAT

Favoriser la mise à jour des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'année 2007-2008, le Comité a tenu deux réunions.

Pendant l'exercice, le Comité a établi un programme de formation continue facultatif de cinq cours qui a généré 10 conférences à Montréal et à Québec. À cet égard, 997 membres, 132 étudiants et 26 personnes non membres ont assisté à ces conférences, ce qui totalise 1 155 participants.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Activités	Nombre d'heures	Nombre de membres
La lentille cornéenne multifocale démystifiée	3	252
Le nouveau porteur de verres progressifs, une approche technique et humaine	3	229
Comment être positif et enjoué avec la clientèle / Gestion de la clientèle	3	141

Activités	Nombre d'heures	Nombre de membres
Pathologie de l'oeil	3	271
Un dossier en ordre / Hors des sentiers battus	3	104

Enfin, le Comité a travaillé sur l'ébauche du programme de formation continue 2008-2009.

Mario Valois, O.O.D.

Président du Comité

Président	Serge Poulin, O.O.D. (<i>Jusqu'en septembre 2007</i>) Stéphane Bégin, O.O.D. (<i>Depuis octobre 2007</i>)
Membres	Richard Giguère, O.O.D. Andrée Lamoureux, O.O.D.

NATURE DU MANDAT

Supporter et conseiller la présidence et le Bureau de direction dans l'établissement des stratégies de communication et de relations publiques.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité des relations publiques a été très actif relativement à la promotion de la formation et de la profession d'opticien. Le Comité, épaulé par le directeur des services professionnels, a supervisé la participation de l'Ordre aux différents grands événements de l'emploi et de la formation. Ainsi, l'Ordre a été présent au Salon Éducation Emploi de Montréal et de Québec, ainsi qu'au colloque de l'Association Québécoise d'Information Scolaire et Professionnelle qui s'est tenu à Québec. L'Ordre a pu bénéficier de la participation de nombreux opticiens et opticiennes afin de promouvoir notre profession auprès des jeunes et des professionnels dont le rôle est de conseiller les élèves dans leur choix de carrière.

Dans la même foulée, de nombreuses actions locales ont été encouragées par le Comité afin de faire connaître la profession d'opticien auprès des élèves du niveau secondaire. Encore une fois, grâce au dévouement de ses membres, l'Ordre a été présent sur les campus d'écoles secondaires dans de nombreuses régions du Québec. Il faut souligner le dévouement de la direction départementale et des professeurs des collèges Édouard-Montpetit et François-Xavier-Garneau qui participent activement à la promotion de la profession auprès des élèves du niveau secondaire.

Stéphane Bégin, O.O.D.

Président du Comité

Pour l'exercice 2007-2008, le bureau du syndic a procédé à l'analyse de 121 dossiers d'enquête de nature disciplinaire. Ces dossiers d'enquête ont été ouverts à la suite de demandes d'interventions du public, de la profession et de d'autres sources d'informations.

En fin d'exercice, 25 dossiers ont été refusés, aucun dossier n'a été déposé en discipline et 67 dossiers ont été traités en conciliation, cela en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions*. Au 31 mars 2008, 29 dossiers étaient toujours en enquête.

Aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été soumise au syndic et aucun dossier n'a été porté en arbitrage de comptes.

TABLEAU 1

**ACTIVITÉS CONCERNANT LES ENQUÊTES ET LA CONCILIATION DU SYNDIC,
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008**

1.0	Enquêtes et demandes d'interventions traitées par le syndic en 2007-2008	
	Plaintes à l'étude au 31 mars 2007	42
	Demandes d'interventions reçues du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	79
	TOTAL DES DOSSIERS OUVERTS	121

2.0	État des dossiers d'enquêtes et d'interventions au 31 mars 2008	
	Décisions de ne pas porter plainte	25
	Dossiers traités en conciliation	67
	Dossier porté en discipline	0
	Dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2008	29
	TOTAL	121

3.0	Conciliation procédure sommaire	
	TOTAL	225

4.0	Conciliation (Article 88 C.P.)
Durant l'exercice 2007-2008, aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été reçue.	

TABLEAU 2
STATISTIQUES

Année de référence	Demandes d'enquêtes et d'interventions et procédures sommaires de conciliations	Dossiers en enquêtes	Demandes en conciliations traitées (article 123.6 C.P.)
2003-2004	201	118	27
2004-2005	415	98	42
2005-2006	343	73	80
2006-2007	374	59	79
2007-2008	304	54	67

5.0	Dossiers disciplinaires
Durant l'exercice 2007-2008, le syndic a poursuivi les procédures disciplinaires dans l'affaire Sbeiti. Le Comité de discipline a tenu une audition le 25 mai 2007. Le 4 juillet 2007, le Comité a imposé une année de radiation et une année de limitation d'exercice avec recommandation au Bureau de l'Ordre d'imposer un stage durant l'année de limitation d'exercice. Ces sanctions s'appliquent de façon consécutive.	

Claude Lalonde, O.O.D.

Syndic

Président M^e Jean-Jacques Gagnon (*Jusqu'au 27 août 2007*)
M^e Simon Venne (*Depuis le 28 août 2007*)

Membres Gabriel Assaf, O.O.D.
Marilyse Bourguignon, O.O.D.
Sylvie Cossette, O.O.D.
Gilles Deschamps, O.O.D.
Louise Dionne, O.O.D.
Rita Domingue, O.O.D.
Josée Houle, O.O.D.
Claudie Roy, O.O.D.
Johanne Salvas, O.O.D.
Samir Sardi, O.O.D.
Michel Verdon, O.O.D.
Linda Villiard, O.O.D.

Secrétaire Sophie Bousquet

NOMBRE DE PLAINTES REÇUES

Au cours de l'année 2007-2008, le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

NOMBRE DE PLAINTES REJETÉES

Au cours de l'année 2007-2008, le Comité de discipline n'a rejeté aucune plainte.

PLAINTES TRAITÉES AU COMITÉ DE DISCIPLINE

Plainte en audition au 1 ^{er} avril 2007	I
Plainte inscrite entre le 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	O
Plainte en délibéré entre le 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	O
TOTAL	I

CHEFS D'INFRACTION AU 31 MARS 2008

Chefs d'infraction pour les causes en audition au 1 ^{er} avril 2007	32
Chefs d'infraction pour les causes inscrites entre le 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	O
TOTAL	32

ÉTAT DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2008

Décision rendue, amendes et frais imposés par le Comité de discipline	I
Plainte en attente d'une décision	O
Plainte retirée par le Comité de discipline	O
Plainte rejetée	O
Plainte en audition au 31 mars 2008	O
TOTAL	I

ÉTAT DES DOSSIERS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décision en appel au 1 ^{er} avril 2007	O
Décision portée en appel entre le 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	O
Décision rendue par le Tribunal des professions entre le 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	O
Dossier en appel au Tribunal des professions en date du 31 mars 2008	O

ÉTAT DES AMENDES ET FRAIS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2008

Amendes et frais à recevoir au 1 ^{er} avril 2007	11 621 \$
Amendes et frais facturés par le Greffe du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	1 238 \$
Amendes et frais imposés par le Tribunal des professions du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	0 \$
Amendes et frais perçus du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	1 650 \$
Radiations de créances	0 \$
Amendes et frais à recevoir au 31 mars 2008	11 209 \$

Sophie Bousquet

Secrétaire du Comité de discipline

MANDAT

Le bureau du syndic a pour mandat d'enquêter au nom et sous l'autorité du Bureau de direction de l'Ordre, sur toute matière concernant l'utilisation du titre opticien d'ordonnances et l'exercice illégal de la profession d'opticien d'ordonnances, et de porter des plaintes autorisées par le Bureau contre des personnes non opticiennes ou des entreprises agissant comme tels; cela, en vertu des articles 32 et 188 du *Code des professions* ainsi que des articles 8 et 15 de la *Loi sur les opticiens d'ordonnances*.

LES ACTIVITÉS

Durant l'exercice, le syndic a reçu plusieurs demandes d'enquêtes provenant des membres de l'Ordre et d'autres professionnels. Des enquêtes ont été menées dans différentes régions du Québec. Certaines de ces enquêtes se sont avérées concluantes et ont permis de présenter au Bureau de direction de l'Ordre des résolutions afin d'obtenir des mandats de perquisition en vertu de l'article 190.1 du *Code des professions*.

LES DOSSIERS**LUNETTERIE MONDIALE, JACQUES ELBAZ ET MARCO ELBAZ**

À la suite d'une enquête et d'une perquisition effectuée durant l'exercice précédent, le Bureau de l'Ordre a autorisé, le 18 avril 2007, des poursuites pénales contre la compagnie 9114-9294 Québec inc. utilisant la raison sociale Lunetterie Mondiale pour la vente de lentilles ophtalmiques au public et contre deux administrateurs de la compagnie pour encouragement et pose d'actes réservés aux opticiens d'ordonnances.

Par la suite, le 8 juin 2007, nous avons déposé 70 constats d'infractions contre la compagnie, 140 constats pour encouragement contre les administrateurs et deux constats contre ces derniers pour la pose d'actes réservés. Ce premier dossier dans l'affaire Lunetterie Mondiale représente, potentiellement, pour les défendeurs des amendes pour une somme totale de 127 000 \$.

Toujours dans l'affaire Mondiale, à la suite d'une deuxième enquête pour récidive, le Bureau a autorisé le 27 février 2008 le dépôt de trois constats d'infractions le 4 mars 2008 contre les mêmes personnes citées plus haut, pour une somme potentielle de 12 000 \$.

Dans cette affaire, ces dossiers et d'autres concernant les mêmes individus, déposés récemment, seront entendus en septembre 2008 en Cour du Québec, chambre criminelle et pénale.

BOUTIQUE FOU D'ELLE, CAROLE AMAR ET BENJAMIN AMAR

À la suite d'une enquête et d'une perquisition effectuée durant l'exercice précédent, le 18 avril 2007, le Bureau a autorisé le dépôt de deux constats d'infractions contre la compagnie 9087-8299 Québec inc. utilisant la raison sociale Fou d'Elle, pour avoir effectué la vente de lentilles ophtalmiques. Nous avons aussi déposé trois autres constats contre des employés. Dans ce dossier, les parties défenderesses devront payer des amendes totalisant 3 000 \$ en plus de s'engager à verser une somme forfaitaire totalisant 5 000 \$ à titre de versement volontaire au bénéfice de l'Ordre des opticiens. Les parties se sont aussi engagées par écrit à s'abstenir de poser tout acte constituant l'exercice de la profession d'opticien.

OPTI PLUS INC., JOHN PROULX ET MOHAMMED BEN GAMRA

À la suite d'une enquête et d'une perquisition effectuée durant l'exercice précédent, le 18 avril 2007, le Bureau a autorisé le dépôt le 4 mai 2007 de 13 chefs d'infractions contre la compagnie Opti plus inc. pour avoir effectué la vente de lentilles ophtalmiques et 15 chefs d'infractions contre les employés et administrateurs de la compagnie pour encouragement et la pose d'actes réservés aux opticiens. Nous avons réglé lesdites poursuites contre ces personnes pour une somme totalisant 6 000 \$.

POURSUITES CONTRE DES ASSISTANTES D'OPTOMÉTRISTES

Neuf dossiers totalisant 16 chefs d'infractions pour un montant potentiel d'amendes de 24 000 \$ ont été autorisés par le Bureau de l'Ordre le 16 janvier 2008 et déposés le 28 et 29 janvier 2008 dans différents districts judiciaires. Ces dossiers seront entendus en Cour du Québec à partir de septembre 2008.

LES ENQUÊTES

Durant l'exercice, dans une autre affaire, une perquisition a été effectuée le 7 mars 2008, et entre le 7 janvier 2008 et le 22 février 2008, 21 enquêtes ont été effectuées dans d'autres dossiers. Une abondante preuve documentaire de ventes et de poses d'actes réservés aux opticiens d'ordonnances a été accumulée et fera l'objet d'interventions durant le prochain exercice.

À la fin de l'exercice, 2007-2008, quatre dossiers faisaient toujours l'objet d'enquêtes et de compléments d'informations.

Claude Lalonde, O.O.D.

Syndic

ÉTAT DES DOSSIERS DE PRATIQUE ILLÉGALE AU 31 MARS 2008

Décisions rendues par la Cour du Québec	6
Plaintes à être entendues	17
<hr/>	
TOTAL	23

ÉTAT DES AMENDES AU 31 MARS 2008

Amendes à recevoir au 1 ^{er} avril 2007	0 \$
Amendes facturées du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	7 400 \$
<hr/>	
TOTAL	7 400 \$

Amendes perçues du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	7 400 \$
Amendes à recevoir au 31 mars 2008	0 \$
<hr/>	
TOTAL	7 400 \$

Sophie Bousquet

Responsable du greffe pénal

Membres Jeanne Bouchard, administratrice nommée par l'Office
Richard Chamberland, O.O.D.
Jean Delisle, O.O.D. (*Jusqu'au 5 mars 2008*)
Jeanne-Nathalie Raymond, O.O.D.

NATURE DU MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte.

TRAVAUX DU COMITÉ

Le Comité n'a reçu aucune demande de révision et n'a rendu aucune décision au cours de l'année 2007-2008.

Gilles Nolet

Secrétaire de l'Ordre

Membres Jeanne Bouchard, administratrice nommée par l'Office
Richard Chamberland, O.O.D.
Jean Delisle, O.O.D. (*Jusqu'au 5 mars 2008*)
Jeanne-Nathalie Raymond, O.O.D.

NATURE DU MANDAT

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec*, le Comité entend toute demande d'arbitrage de compte à la suite d'une conciliation qui n'a pas conduit à une entente.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Conseil d'arbitrage n'a été saisi d'aucune demande.

Gilles Nolet

Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Conformément au *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des opticiens d'ordonnances (c.o-6, r.2.1)*, « un opticien d'ordonnances doit détenir un contrat d'assurance établissant une garantie contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes et négligences commises dans l'exercice de sa profession ».

L'Ordre a contracté pour l'ensemble de ses membres une police d'assurance-responsabilité dont les conditions sont conformes aux exigences du Règlement.

À cet égard, le minimum de la garantie est de 1 000 000 \$ pour chaque sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres relatifs à la période de garantie.

Au 31 mars 2008, tous les membres exerçant la profession d'opticien avaient adhéré au contrat collectif.

TABLEAUX DES MEMBRES

TABLEAU 1

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE
2003-2008

Année	Adhésions	Retraits	Réinscriptions	Nombre de membres
2003-2004	65	31	11	1077
2004-2005	57	39	21	1116
2005-2006	53	35	19	1153
2006-2007	75	26	15	1217
2007-2008 *	69	36 **	13	1263

* Au 31 mars 2008

** Il est à noter que le nombre de retraits inscrit comprend les retraits volontaires, les radiations et les décès. Pour l'année 2007-2008, 31 personnes se sont retirées volontairement du Tableau, trois personnes ont été radiées par le Bureau pour non-paiement de la cotisation ou des sommes dues et deux personnes sont décédées.

TABLEAU 2

NOMBRE DE PERMIS

	Nombre de permis			
	AU DÉBUT	DÉLIVRÉS	RÉVOQUÉS	TOTAL
En vigueur	1863	71	0	1934

DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

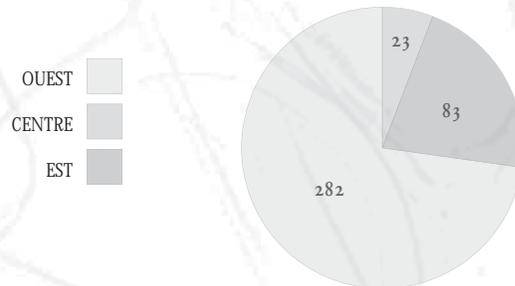
Au cours de l'exercice, un seul permis temporaire a été délivré, et ce, en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*. L'Ordre n'a pas encore adopté de règlement permettant la délivrance de permis sur permis et de permis spéciaux. Des travaux sont en cours afin de se conformer aux changements apportés au *Code des professions* à cet égard.

STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2008

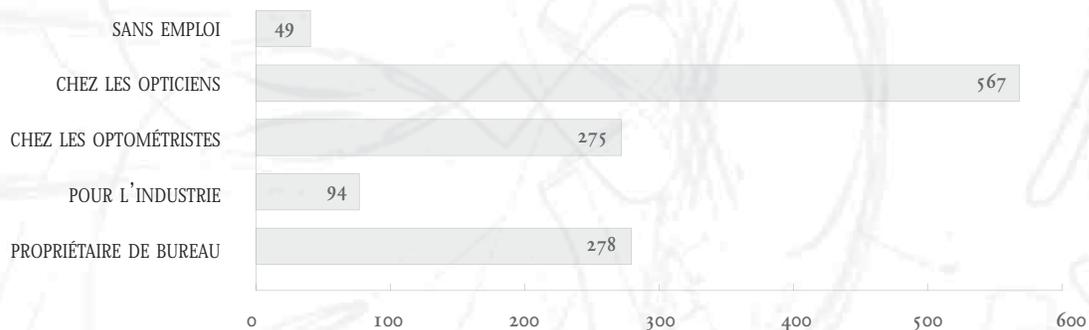
			Femmes	Hommes	TOTAL
Est	01	Bas-Saint-Laurent	10	2	12
	02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	22	8	30
	03	Capitale-Nationale	75	51	126
	09	Côte-Nord	3	0	3
	11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	2	4
	12	Chaudière-Appalaches	42	16	58
			TOTAL	154	79
Centre	04	Mauricie	17	9	26
	05	Estrie	33	10	43
	08	Abitibi-Témiscamingue	6	0	6
	10	Nord-du-Québec	2	0	2
	17	Centre-du-Québec	24	6	30
			TOTAL	82	25
Ouest	06	Montréal	181	135	316
	07	Outaouais	14	9	23
	13	Laval	39	33	72
	14	Lanaudière	52	22	74
	15	Laurentides	52	20	72
	16	Montréal	292	74	366
			TOTAL	630	293
Hors du Québec		TOTAL	0	0	0
GRAND TOTAL			866	397	1263

AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES AU 31 MARS 2008

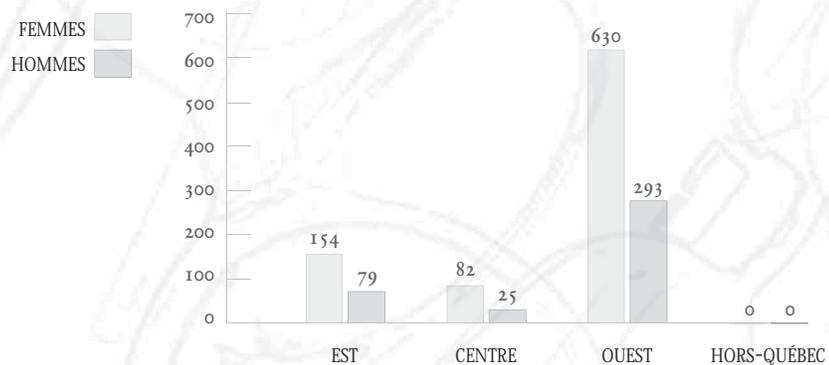
BUREAUX D'OPTICIENS PAR RÉGION



RÉPARTITION DES OPTICIENS



MEMBRES PAR RÉGION



États financiers

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats	1
États de l'évolution des Actifs Nets	2
Bilan	3
États des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5-7
Tableau 1 - Charges directes	8
Tableau 2 - Frais généraux et administratifs	9
Tableau 3 - Produits et charges du fonds de la formation continue	10
Annexe 1	11
Annexe 2	12
Annexe 3	13
Annexe 4	14

Services comptables

INFO-GESTION

Liée

IG

CA Membre de
l'Ordre des
comptables agréés
du Québec

Téléphone : (450) 671-1221
Télécopie : (450) 671-0762
Site Web : www.info-gestion.com

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'
ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'**ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC** au 31 mars 2008, ainsi que les états des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

D'autres vérificateurs ont fait rapport sur les états financiers vérifiés de l'exercice précédent.

François Paurzault CA

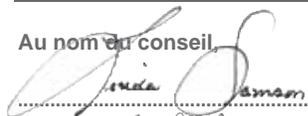
Vérificateur
LeMoyne,
Le 19 juin 2008.

	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations annuelles	847 162 \$	804 173 \$
Publication	5 658	11 858
Commandites	17 481	33 519
Intérêts	43 099	29 771
Frais de service	32 652	24 984
Publicité	2 500	2 500
Excédent net de l'enseignement et des équivalences (annexe 3)	13 387	8 806
	961 939	915 611
CHARGES		
CHARGES DIRECTES (Tableau 1)	462 331	389 490
FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS (Tableau 2)	436 768	376 648
INSUFFISANCE (EXCÉDENT) DES REVENUS DU FONDS DE LA FORMATION CONTINUE (Tableau 3)	(7 102)	(4 618)
	891 997	761 520
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT REMBOURSEMENT DE COTISATIONS AUX MEMBRES	69 942	154 091
REMBOURSEMENT DE COTISATIONS AUX MEMBRES	59 800	56 450
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	10 142 \$	97 641 \$

	2008 Actifs nets			2007	
	Immobilisations	Formation continue	Non affectés		Total
ACTIFS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	32 704 \$	32 866 \$	891 144 \$	956 714 \$	859 070 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE			10 142	10 142	97 643
Redressement des produits de placements (Note 2)			27 113	27 113	
Affectations à la formation continue		7 102	(7 102)	0	
Affectations aux immobilisations	(5 964)		5 964	0	
ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	26 740 \$	39 968 \$	927 261 \$	993 969 \$	956 713 \$

	2008	2007
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	172 178 \$	181 758 \$
Placement à court terme (4.1%-5.7%, échéance juillet 2008)	898 464	860 216
Débiteurs (note 3)	57 264	19 235
Frais payés d'avance	10 672	6 521
	1 138 578	1 067 730
IMMOBILISATIONS (note 4)	15 722	21 686
DÉPÔTS DE GARANTIE	17 940	7 731
	1 172 240 \$	1 097 147 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	86 039 \$	66 299 \$
Revenus reportés	92 232	74 134
	178 271	140 433
ACTIFS NETS		
Affectés - Immobilisations	26 740	32 704
Affectés - Formation continue	39 968	32 866
Non Affectés	927 261	891 144
	993 969	956 714
	1 172 240 \$	1 097 147 \$

Au nom du conseil


 Administrateur


 Administrateur

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	10 142 \$	97 642 \$
Ajouter : Amortissement n'affectant pas les liquidités	9 078	9 376
	19 220	107 018
VARIATION D'AUTRES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(38 031)	(304)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(4 151)	(444)
Diminution (augmentation) des autres actifs	(10 209)	0
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	19 740	15 163
Augmentation (diminution) des cotisations perçues par anticipation	18 101	38 112
Augmentation (diminution) de la provision pour loyer	0	13 635
	(14 550)	66 162
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 115)	0
Redressement des intérêts à recevoir des exercices antérieurs (Note 2)	27 113	0
	23 998	0
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	28 668	173 180
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 041 974	868 794
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE*	1 070 642 \$	1 041 974 \$
*LIQUIDITÉS		
Encaisse	172 178 \$	181 758 \$
Placement à court terme (4.1%-5.7%, échéance juillet 2008)	898 464	860 216
	1 070 642 \$	1 041 974 \$

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur les opticiens d'ordonnances du Québec, est régi par le Code des professions du Québec. Il est un organisme sans but lucratif et est exempté d'impôts. L'Ordre a comme objectifs de protéger le public et de fournir des services à ses membres.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges futures sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations annuelles des membres et les assurances responsabilité professionnelle sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au bilan.

Les amendes pour le comité de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le comité. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent étaient constatés sur base d'encaissement **avant 2008. Depuis l'exercice terminé le 31 mars 2008** les produits sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette modification comptable a créé un redressement à l'actif net non affecté de 27 113\$ en 2008.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le mobilier et équipement de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif. L'équipement informatique et les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de ceux-ci.

3. DÉBITEURS

	2008	2007
Amendes disciplinaires et pratique illégale	12 956 \$	1 650 \$
Intérêts courus à recevoir (Note 2)	24 508	3 959
Taxes de vente à recevoir	6 312	2 005
Cotisations, formations et autres comptes à recevoir	13 488	11 621
	57 264 \$	19 235 \$

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable Nette		Taux d'amortissement
			2008	2007	
Mobilier et Ameublement	73 728	63 733	9 995	10 716	20%
Équipement	32 551	29 987	2 564	1 478	20%
Équipement informatique	21 334	18 560	2 774	8 324	3 ans LD
Logiciel informatique	2 335	1 946	389	1 168	3 ans LD
	129 948 \$	114 226 \$	15 722 \$	21 686 \$	

5. REMBOURSEMENT DE COTISATIONS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué un remboursement de cotisations à ses membres d'un montant de 59 800 \$ (56 450 \$ en 2007), à raison de 50 \$ par membre.

6. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a demandé d'affecter les résultats des activités de formation au soutien de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

7. ENGAGEMENTS

Selon des contrats de location-exploitation échéant jusqu'en novembre 2015 pour des locaux et des équipements, l'Ordre s'est engagé à verser les montants minimums suivants auxquels se rajoutent les clauses escalatoires:

2009	41 678 \$
2010	34 346
2011	36 304
2012	36 598
2013	35 258

184 184 \$

L'Ordre s'est également engagé en vertu d'un contrat d'emploi avec le syndic de l'Ordre pour une durée indéterminée.

Un contrat pour des travaux de développement informatique et d'utilisation de licence de logiciel a été signé le 11 décembre 2007, pour un montant de 88 400 \$. Au 31 mars 2008, une somme de 10 000\$ a été inscrite aux livres, à titre de dépôt de garantie.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

b) Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs de l'encaisse, de l'acceptation bancaire, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Le classement de certains chiffres a été modifié afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

	Référence	2008	2007
CHARGES DIRECTES			
Assemblée générale et réunions régionales	Annexe 2	3 876 \$	2 388 \$
Bureau de Direction	Annexe 1	13 410	10 648
Bureau du Président et du D.G.	Annexe 1	123 562	118 118
Bureau du secrétaire		149	0
Bureau du Syndic	Annexe 2	106 040	102 517
Comité de discipline	Annexe 2	3 017	3 665
Comité de gestion	Annexe 1	1 531	1 192
Comité d'inspection professionnelle	Annexe 3	13 896	16 578
Cotisation et affiliations		10 099	9 890
Dépenses extraordinaires - Contentieux		59 161	49 756
Dons et contributions		2 930	5 600
Fonds de réserve		1 781	1 523
Frais de cartes de crédit		7 084	6 688
Frais de publication		1 589	337
Hommages		385	250
Impression de dossiers		2 660	2 957
Intérêts et frais bancaires		3 372	3 450
Objets promotionnels		186	162
Pratique illégale	Annexe 3	93 798	36 246
Relations auprès du public	Annexe 4	13 541	17 525
		462 331 \$	389 490 \$

	2008	2007
FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS		
Abonnements	816 \$	802 \$
Achats, équipements et ameublements	1 323	2 195
Amortissement mobilier et agencement	2 243	2 679
Amortissement équipements informatiques	5 550	6 327
Amortissement équipements de bureau	507	370
Amortissement logiciel	2 663	0
Assurances du bureau	6 486	6 952
Avantages sociaux	18 813	18 206
C.S.S.T. et Normes du travail	1 394	1 627
Entretien et réparations équipements	1 150	461
Entretien, réparations locaux	1 485	236
Formation du personnel	193	1 778
Frais de bureau	7 037	4 923
Frais d'ordinateurs	5 169	5 140
Honoraires comptables	7 175	9 187
Imprimerie	11 453	8 323
Location d'équipements	14 104	13 776
Loyer	72 953	82 573
Messagerie	304	101
Papeterie	1 491	1 362
Poste	16 691	11 944
Salaires et charges sociales	183 817	168 063
Développement et formation professionnelle	62 940	20 386
Stationnements	721	0
Taxes et permis	2 049	1 738
Téléphone	8 241	7 499
	436 768 \$	376 648 \$

	2008	2007
PRODUITS		
Accréditation équivalence	950 \$	3 290 \$
Commandites	5 500	869
Inscriptions conférences	28 816	10 486
	35 266	14 645
CHARGES		
Frais de conférenciers	8 813	3 844
Frais de déplacements	1 289	1 036
Frais de poste et messagerie	1 847	269
Frais de réunions	7 542	3 071
Frais d'imprimerie	4 077	0
Honoraires de présence	971	398
Location de salles	3 625	1 409
	28 164	10 027
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	7 102 \$	4 618 \$

	2008	2007
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE		
Charges sociales	5 305 \$	6 482 \$
Frais de déplacements	13 569	13 264
Frais de représentation	2 935	785
Honoraires	101 753	97 587
	123 562 \$	118 118 \$
BUREAU DE DIRECTION		
Allocations de présence	5 596 \$	2 541 \$
Frais de déplacements	1 811	1 312
Frais de réunions	4 422	3 662
Frais juridiques	0	1 759
Frais de représentation	1 581	1 374
	13 410 \$	10 648 \$
COMITÉ DE GESTION		
Allocations de présence	473 \$	398 \$
Frais de déplacements	122	235
Frais de réunions	536	209
Locations de salles	400	350
	1 531 \$	1 192 \$

	2008	2007
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉUNIONS RÉGIONALES		
Allocations de présence	520 \$	249 \$
Frais d'assemblées	2 567	1 660
Frais de déplacements	494	204
Locations de salles	295	275
	3 876 \$	2 388 \$
COMITÉ DE DISCIPLINE		
Allocations de présence	100 \$	0 \$
Frais de déplacements	31	0
Frais de significations	894	254
Frais juridiques	1 992	3 411
	3 017 \$	3 665 \$
BUREAU DU SYNDIC		
Avantages sociaux	15 149 \$	14 879 \$
Frais de déplacements	79	417
Frais de significations	1 085	97
Frais d'enquêtes	1 203	2 659
Frais juridiques	7 027	7 813
Honoraires du syndic	73 709	72 264
Syndic correspondant	7 788	4 388
	106 040 \$	102 517 \$

	2008	2007
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Allocations d'inspection	7 170 \$	7 668 \$
Allocations de présence du CIP	1 366	747
Allocations du président	1 009	1 242
Frais de déplacements	3 648	5 486
Frais de formation	0	739
Frais de messagerie	703	696
	13 896 \$	16 578 \$
PRATIQUE ILLÉGALE		
Frais de déplacements	528 \$	0 \$
Frais de significations	3 391	1 004
Frais d'enquêtes	54 245	26 721
Frais juridiques	43 034	9 121
	101 198	36 846
AMENDES		
	(7 400)	(600)
	93 798 \$	36 246 \$
ENSEIGNEMENT ET ÉQUIVALENCES		
PRODUITS		
	16 281 \$	10 994 \$
Allocations de présence	1 171 \$	547 \$
Frais de déplacements	157	111
Frais de messagerie	136	50
Frais d'examen et de cours	1 262	1 360
Location de salles	168	120
	2 894	2 188
	13 387 \$	8 806 \$

	2008	2007
RELATIONS AUPRÈS DU PUBLIC		
Communiqué de presse	1 122 \$	1 165 \$
Frais de déplacements et séjours	1 114	720
Frais de réunion	216	378
Honoraires de gestion	3 371	1 793
Location de salles	3 650	5 110
Promotion et publicité	4 068	8 359
	13 541 \$	17 525 \$